

Code national du bâtiment du Canada 1990

3.1.5.4 Lanterneaux et vitrages combustibles

1) Les lanterneaux *combustibles* sont autorisés dans un bâtiment pour lequel une *construction incombustible* est exigée, à la condition qu'ils aient un *indice de propagation de la flamme* d'au plus

- a) 150 si leur surface individuelle est d'au plus de 9 m² et leur surface totale, projetée sur un plan horizontal, d'au plus 25% de la surface du plafond de la pièce ou de l'espace où ils se trouvent, et s'ils sont à au moins 2,5m des lanterneaux adjacents et des *séparations coupe-feu* exigées, ou
- b) 75 si leur surface individuelle est d'au plus 27m² et leur surface totale, projetée sur un plan horizontal, d'au plus 33% de la surface du plafond de la pièce ou de l'espace où ils se trouvent, et s'ils sont à au moins 1,2m des lanterneaux adjacents et des *séparations coupe-feu* exigées.

(Voir l'annexe A.)

2) Les vitrages verticaux *combustibles* qui ne sont pas situés plus haut que le deuxième *étage* sont autorisés dans un *bâtiment* pour lequel une *construction incombustible* est exigée, à la condition qu'ils aient un *indice de propagation de la flamme* d'au plus 75; toutefois, un indice d'au plus 150 est autorisé si la surface vitrée totale est d'au plus 25% de la surface du mur de l'*étage* où elle se trouve et si

- a) la *hauteur de bâtiment* est de 1 *étage*, ou
- b) le vitrage au *premier étage* est séparé de celui au deuxième *étage* par une allège ou un auvent conformément à l'article 3.2.3.17.

Indice de propagation de la flamme de l'acrylique et polycarbonate



This card issued by **Underwriters' Laboratories of CANADA**

Guide No. 40 U8.16

January 9, 1984

File CR1249

Plastic Materials

ROHM AND HAAS CANADA INC., West Hill, Ontario M1E 3T9

Solid, clear, flat polycarbonate and acrylic plastic sheets, 2.0 mm to 6.35 mm.

Classified as to surface burning characteristics in accordance with CAN4-S102.2 as indicated. For commentary on method of reporting Flame Spread Ratings, see ULC List of Equipment and Materials, Volume II, under Guide No. 40 U8.

Material Details	Classification or Rating		
	Flame Spread FSC ₇₅	Smoke (GWL)	Fuel Developed Contributed
"Tuffak" polycarbonate 3.15 mm to 6.35 mm	85-95	(45-60)	400-450 75-120
"Plexiglas G/GM" acrylic 3.15 mm to 6.35 mm	200-240	(125-145)	400-500 120-145
"Plexiglas MC" acrylic 2.0 mm to 6.0 mm	180-225	(105-140)	250-450 115-140

(Over)